

L'enquête KB-Lux a-t-elle été faussée ?

- L'enquête du juge d'instruction Jean-Claude Leys présenterait des indices d'irrégularités.
- La plus importante enquête financière belge pourrait être réduite à rien.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Un sacré pavé dans la mare ! En charge d'une enquête sur la façon dont l'instruction de l'ancien juge Jean-Claude Leys sur l'affaire KB-Lux a été menée, le magistrat instructeur Frédéric Lugentz a rendu, hier, au parquet de Bruxelles une ordonnance dans laquelle il demande à être dessaisi.

Textuellement, il estime, comme le confirme Estelle Arpigny, porte-parole du parquet de la capitale, que certaines personnes impliquées bénéficient du privilège de juridiction. Ce qui veut dire que le

juge Lugentz ne peut aller plus loin dans ses investigations, car elles mettent en cause un magistrat au moins.

A bonne source, on affirme que l'enquête du juge Lugentz aurait fait apparaître des indices d'irrégularités, commises par le juge Jean-Claude Leys, aujourd'hui avocat général près la cour d'appel de Mons. En tout état de cause, le juge Lugentz ne peut aller plus loin dans ses investigations puisqu'il ne peut enquêter sur un ancien collègue. Il a donc transmis son dossier au parquet qui, lui-même, le communiquera au parquet général afin que celui-ci nomme un magistrat de la cour d'appel, en vue d'approfondir l'enquête. La suite à donner à l'affaire dépend de l'opinion du parquet : soit il estime utile d'aller plus loin, soit il considère que les éléments soulevés par le juge Lugentz ne méritent pas d'investigations supplémentaires. Auquel cas, l'affaire en resterait là.

C'est en avril de l'an dernier que, via son avocate, M^{me} Michèle Hirsch, la Kredietbank Luxembourg a déposé une plainte, avec constitution de partie civile, contre trois policiers fédéraux, et contre X, des chefs de faux et usage de faux, de détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, et de recel, en qualité d'auteur ou coauteur. Damien Wigny, l'ancien président de la banque, inculpé comme une trentaine d'autres personnes, et incarcéré par le juge Leys, en 1996, avait, lui aussi, déposé plainte contre les policiers pour les mêmes faits.

Via cette plainte, la banque, son ancien président et leur avocat entendaient dénoncer auprès des autorités judiciaires la manière frauduleuse dont des documents bancaires auraient été mis à la disposition de la justice belge afin de fonder des poursuites à l'encontre, notamment, des dirigeants et d'employés de la banque, mais aussi de certains de ses clients. La banque estimait en conséquence avoir subi un préjudice important suite à cette instruction qui visait à démontrer l'existence d'une collaboration entre la Kredietbank (devenue KBC) et la KB-Lux en vue de permettre à des Belges de frauder le fisc. Des faits que l'institution bancaire a toujours contestés.

Dans sa plainte, la banque rappelait qu'en 1993 et 1994, cinq employés avaient soustrait des documents et des microfiches retenant des données personnelles de clients (lire ci-dessous).

En 1999, le comité P, la police des policiers, rendait un rapport dans lequel il concluait que les en-

quêteurs étaient passés outre à deux circulaires ministérielles réglementant les contacts avec les informateurs. Un agent de la police des policiers précisait même que les enquêteurs savaient que le nom de l'informateur figurait sur la « black list » des « informateurs non fiables ». Or, l'enquête KB-Lux est notamment basée sur les listings de noms de clients que ledit informateur leur a transmis.

L'enquête du juge Lugentz avait donc pour but d'aller plus loin. De déterminer si des irrégularités avaient été commises durant l'instruction du juge Leys. Des indices vont dans ce sens. D'aucuns parlent de manipulation du dossier. Quant à l'ampleur des irrégularités, seule la cour d'appel pourra l'établir, si elle estime justifié d'aller plus loin.

Reste aussi à savoir quel sort la chambre du conseil va réserver aux 37 inculpés. Seront-ils renvoyés devant un tribunal correctionnel ou tout bonnement blanchis du fait des éventuelles irrégularités de l'instruction ?

REPÈRES

Principaux inculpés

Damien Wigny. Ancien président du comité de direction de la KB-Lux.

Remi Vermeiren. Ancien président du comité de direction de KBC.

Johan Tyteca. Directeur du service juridique de la KBC.

Jean Adant. Ancien président du conseil d'administration de la KB-Lux.

Luc Bauduin. Responsable du private banking de la KBC.

Etienne Verwilghen. Actuel patron de la KB-Lux.

Jean-Marie Barthel. Ancien porte-parole de la KB-Lux.

Antoon Bonte, Dirk De Coninck et Dag Wyntin. Anciens cadres de la KB-Consult.

Charles Ruppert, Lucien Deman et Edgar Bonnie. Membres du comité de direction de la KB-Lux.

Michel De Smedt, Michel Godfraind, Renald Rossignon, Willem Van Mulders et Marc Ulveling. Comité de crédit de la KB-Lux.

Depuis dix ans, la Kredietbank Luxembourg est associée à une vaste fraude fiscale. Faudrait-il désormais la considérer comme victime ? Photo P.-Y. Thienpont.



Michèle Hirsch

L'avocate de Damien Wigny, M^{me} Michèle Hirsch, a conseillé à son client de porter plainte pour faire la clarté sur l'arrivée des fausses microfiches dans le dossier. Pour elle, l'enquête n'a jamais été claire.

Une saga judiciaire mouvementée longue de dix ans

ÉCLAIRAGE
FRÉDÉRIC DELEPIERRE

C'est en mai 1996 que le parquet de Bruxelles a été saisi de deux plaintes contre inconnus. Les deux dossiers concernaient une prétendue structure financière mise en place par la Kredietbank (devenue aujourd'hui KBC) et par sa société sœur, la Kredietbank Luxembourg.

Le parquet estimait à cette époque que cette structure pouvait être frauduleuse. Le fastidieux travail des enquêteurs n'allait pas le contredire puisqu'il allait déboucher sur une quarantaine d'inculpations dont deux rien que pour Damien Wigny, le président du comité de direction de l'institution bancaire grand-ducale.

Les premiers remous, la banque luxembourgeoise les a connus en janvier 1994 lorsqu'elle fut victime d'une escroquerie financière. À cette époque, cinq employés de la KB-Lux détournèrent vingt millions de marks, soit plus de 10 millions d'euros. Plainte fut déposée et une instruction fut ouverte chez le juge d'instruction luxembourgeois Oswald. Plusieurs personnes furent inculpées, et le travail des enquêteurs aurait permis d'établir que l'argent fut transféré sur le compte d'une banque slovaque, à Poprad.

En quelques semaines, une partie de l'argent fut reversée aux divers intervenants via plusieurs transactions, mais le principal, soit 18,3 millions de marks, fut récupéré après que la KB-Lux eut bloqué ledit compte. Licenciés en février, après avoir reçu une indemnité et avoir échappé à l'accusation de faute grave, les employés indisciplinés n'allèrent pas en rester là.

La banque ne s'est pas constituée partie civile, préférant ne pas mêler la justice à cette affaire qu'elle estimait interne.

Deux de ses employés, Georges Mioli et Emmanuel Peters, ont toutefois été jugés et condamnés avec sursis au grand-duché, en 1996. Les autres, de nationalité belge, n'ont pas pu être extradés.

Dépités d'avoir été licenciés, les employés auraient alors piraté le système informatique afin



Rita Verstraeten

La célèbre héritière des tabacs Saint-Michel n'aurait peut-être pas été victime d'un considérable redressement fiscal si l'affaire KB-Lux n'avait pas éclaté.

de dérober un grand nombre de fichiers clients sous forme de microfiches et de papier. Ces documents volés sont entrés en possession de la justice belge en 1996,

de la famille Verkest, des recycleurs de graisses animales, au moment de la crise de la dioxine. Mais le but principal du magistrat n'a jamais été d'accabler des épargnants. Il laissait cette tâche à l'Inspection spéciale des impôts, l'ISI. Après avoir eu accès au dossier, cette dernière se chargeait de récupérer l'argent fraudé au fisc par les clients et d'éventuellement tenter des poursuites contre les plus gros fraudeurs.

Au total, ce ne sont pas moins de 9.000 redressements fiscaux qui allaient être ordonnés. Ce fut notamment le cas pour Rita Verstraeten, la désormais célèbre veuve de Roger Gosset et héritière des tabacs Saint-Michel. Le juge, quant à lui, ne poursuivait qu'un objectif : démontrer que des mécanismes de fraude et de blanchiment d'argent avaient été instaurés au sein de la KB et de la KB-Lux.

En avril 2003, lasse d'être attaquée, la banque luxembourgeoise KB-Lux est passée, à son tour, à l'attaque.

Via ses avocats, l'institution a déposé une plainte avec constitution de partie civile contre trois

policiers fédéraux et contre X, des chefs de faux et usage de faux, de détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, et de recel,

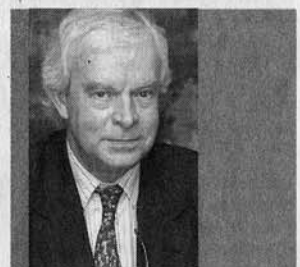
en qualité d'auteur ou coauteur. Le même jour, Damien Wigny, l'ancien président du comité de direction de la banque, inculpé et incarcéré pendant plusieurs jours en 1996, avait, lui aussi, déposé plainte contre les policiers, pour les mêmes faits.

Via cette plainte, la banque entendait dénoncer auprès des autorités judiciaires la manière frauduleuse dont des documents bancaires ont été mis à la disposition de la justice belge afin de fonder des poursuites à l'encontre, notamment, des dirigeants et d'employés de la banque mais aussi de certains de ses clients.

La banque estimait en conséquence avoir subi un préjudice important suite à cette instruction. Les conclusions du juge d'instruction Lugentz semblent lui donner raison.

De son côté, la Commission bancaire et financière a, elle aussi, lancé une enquête interne, dont les conclusions n'ont pas encore été communiquées.

policiers fédéraux et contre X, des chefs de faux et usage de faux, de détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, et de recel,



Damien Wigny

Le président de la Kredietbank Luxembourg a été inculpé à deux reprises pour fraude. Il a fait de la détention préventive mais n'a jamais désarmé. Il a toujours pensé que l'enquête avait été orientée.